

**60 h : toujours en faire plus...**  
**RASED : toujours en offrir moins...**  
**Direction : en faire plus avec moins ?**

Nom :

Prénom :

Adjoint à l'école de :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis la rentrée 2008, le ministère a supprimé 12 jours d'école par an pour tous les élèves (soit 72 heures de classe) pour « offrir » aux plus en difficulté un maximum de 60 heures d'aide individualisée : le SNUipp-FSU 23 et le SE-UNSA23 sont opposés au traitement de la difficulté scolaire en dehors du temps de classe. En Creuse, contrairement à ce qui se passe dans d'autres départements, votre prédécesseur nous a imposé, d'autorité, de faire 55h devant élèves et seulement 5h de préparation dans le cadre de l'aide personnalisée, sans tenir compte du décret 2008-775 du 30 juillet 2008 précisé par la circulaire 2008-105 du 6 août 2008 qui prévoit :

*« Soixante heures consacrées à de l'aide personnalisée ou à du travail en groupes restreints, notamment en maternelle, auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation proportionné correspondant.*

*Dans le cas où ces soixante heures ne peuvent être intégralement mobilisées pour de l'aide personnalisée ou du travail en groupes restreints, elles sont consacrées au **renforcement de la formation professionnelle continue des enseignants hors de la présence des élèves.** »*

Vous souhaitez maintenir cette position sous couvert de la désormais habituelle « harmonisation académique », position pour laquelle les représentants du personnel n'ont jamais été consultés. Cette même harmonisation a sans doute prévalu pour le refus de départ en formation de maîtres de RASED. Or, Pour le SNUipp 23 et le SE-UNSA23, il n'est pas concevable d'un côté d'exiger « du chiffre » pour l'aide personnalisée et de l'autre de supprimer des aides spécialisées.

Par ailleurs, malgré la suppression de l'aide administrative, vous n'avez pas non plus souhaité aménager le temps de service des directeurs professeurs des écoles.

**C'est pourquoi, à l'appel du SNUipp-FSU 23 et SE-UNSA 23, j'ai décidé :**

- **d'adapter l'organisation de l'aide personnalisée dans ma classe et de consacrer 20 heures à la préparation** (pour identifier les élèves en difficulté, se concerter avec les collègues, faire le lien avec les familles, se former ...)
- de soutenir le directeur de mon école qui peut être amené à réduire le temps d'aide personnalisée pour permettre la mise en place des activités pédagogiques en lien avec les élèves et assurer le travail relationnel, indispensable auprès des familles.

Signature